Séance du 28 juillet 1940

L'an mil neuf cent quarante le 28 juillet à onze heures le conseil municipal sous la présidence de Mr Lepaintenr Louis faisant fonction de Maire en l'absence du Maire et de l'Adjoint mobilisés.

Etaient présents: Lepaintenr Louis, Vallerend Arthur, Dumont Valentin, Marie Maurice.

Absents MM. Lemoine Raoul, maire, Marie Jean, adjoint, Lepaintenr Alfred, Maurice Alexandre, mobilisés

Le conseil Vu la demande du sieur [redacted] sollicitant son admission à l'assistance médicale gratuite

Décide: Refuser purement et simplement vu que le sieur [redacted] est père de quatre enfants en mesure de lui prêter secours, qu'il est propriétaire de sa maison, que pour le moment, il touche une allocation d'ascendant pour un de ses fils mobilisés

L. Lepaintenr — A. Vallerend

V. Dumont — M. [illegible]

Séance du 18 Août 1940

L'an mil neuf cent quarante le dix huit août à onze heures le conseil municipal sous la présidence de Mr Lepaintenr Louis faisant fonction de maire en l'absence du maire et de l'adjoint mobilisés s'est réuni

Etaient présents: Lepaintenr Louis, Vallerend Arthur, Dumont Valentin, Marie Maurice

Absents: MM. Lemoine Raoul, Marie Jean, Lepaintenr Alfred, Maurice Alexandre Maurice Alexandre mobilisés.

~~Le Conseil Municipal décide de donner à bail à Madame Sébire la terre dite des "Quatre acres"~~ Le Conseil municipal décide de confirmer la location de Mme Sébire, à titre de location verbale de la terre dite des "Quatre-acres" pour la période en cours finissant le Saint-Michel mil neuf cent quarante deux. Avant l'expiration de cette période, cette terre sera mise en location.

En suite de sa délibération du sept décembre mil neuf cent trente-neuf, le conseil municipal confirme le versement de trois cent vingt francs effectué à Monsieur Leroutlly, trésorier du Comité cantonal, mais attendu que ces trois cent vingt francs n'ont pas été employés à ce jour, décide d'en réclamer le remboursement afin de verser directement une somme de quatre-vingts francs aux familles des quatre prisonniers de la commune pour leur permettre de leur expedier des colis.

Le Conseil Municipal confirme en tant que besoin l'imputation qui a été faite sur le crédit des Fêtes Publiques de l'exercice mil neuf cent trente huit pour le paiement du vin d'honneur offert par la commune aux anciens combattants.

Le Conseil Municipal vote un crédit de cent soixante douze francs à titre de subvention au "Secours National".

Le Conseil Municipal approuve les dépenses de l'exercice mil neuf cent trente neuf s'élevant à trente et un mille cinq cents soixante et onze francs quatre centimes. Il approuve le budget mil neuf cent quarante et un s'élevant comme ressources de toute nature et dépenses à trente trois mille neuf cents quatre-vingts deux francs

J. Moore V. Lamont L. Lepainteur